



Vente véhicule et moteur cassé dans mon cas ...

Par Visiteur

Bonjour,

Ayant un véhicule Kangoo de Octobre 2006, le moteur à cassé au mois d'aout 2010. Comme le kilométrage était de 140 000 km, Renault n'a pas pris une partie des charges de réparation car le kilométrage était dépassé de 20 000 km.

Je précise que j'avais mis ma voiture en vente avant de caser le moteur à 7 000 euros.

Ne pouvant plus la vendre, j'ai acheté un moteur d'occasion chez un professionnel pour 1200 euros avec 86 000 km, et je l'ai fait remonter par un garagiste, ce qui à coûté 650 ?.

Une fois fait tout est ok, je roule un peu avec et je l'ai remis en vente car entre temps je m'étais acheté un autre véhicule et je n'avais plus l'utilité de la Kangoo. Mise à prix 6 000 ?, 1 000 ? de moins que la première mise en vente.

Un acheteur se présente dans la semaine, essaie la voiture et pas de problème, il trouve qu'elle tourne bien et qu'il vient la chercher le lendemain en m'apportant des espèces car évidemment je ne souhaitais pas de chèque sauf chèque de banque.

En attendant le lendemain je roule un peu (200 km) avec la voiture pour être sûr qu'il n'y a pas de problème, après cela je vérifie l'huile etc... Tout est impeccable.

Le lendemain l'acheteur se présente et me dit qu'il prend la voiture mais 1 000 ? en dessous soit 5 000 ?. Je suis surpris et j'hésite mais comme je n'ai pas envie de perdre mon temps, j'accepte mais à condition qu'il se charge du contrôle technique et de tout problème s'il y en avait un, que les 1000 ? servirait à cela. Il est ok.

L'acheteur était au courant que le moteur avait été changé par un autre de moindre kilométrage et je lui ai même remis la garantie de 3 mois du professionnel vendeur du moteur.

10 jours après l'acheteur me téléphone pour me dire que la voiture mangeait de l'huile. Je l'envoie donc chez le professionnel vendeur du moteur et je ne sais ce que celui-ci lui a dit.

Maintenant j'ai l'impression que l'acheteur veut me redonner la voiture. Pour moi c'est impossible car financièrement je ne pourrai pas et je ne vois pas pourquoi elle sort du garage en bonne état de marche, qu'elle ne fume pas et que soit disant 300 km après elle mange l'huile et fume. Lorsque j'ai rencontré l'acheteur, j'ai regardé son compteur il indiquait déjà 3000 km parcouru. Ne serait ce pas lui qui aurait eu tendance à appuyer sur le champignon ?

Que puis-je faire si l'acheteur voulait que je reprenne la voiture. Je lui ai vendu le 26/10/20010

Dans l'attente

Par Visiteur

Chère madame,

10 jours après l'acheteur me téléphone pour me dire que la voiture mangeait de l'huile. Je l'envoie donc chez le professionnel vendeur du moteur et je ne sais ce que celui-ci lui a dit.

Maintenant j'ai l'impression que l'acheteur veut me redonner la voiture. Pour moi c'est impossible car financièrement je ne pourrai pas et je ne vois pas pourquoi elle sort du garage en bonne état de marche, qu'elle ne fume pas et que soit disant 300 km après elle mange l'huile et fume. Lorsque j'ai rencontré l'acheteur, j'ai regardé son compteur il indiquait déjà 3000 km parcouru. Ne serait ce pas lui qui aurait eu tendance à appuyer sur le champignon ?

Que puis-je faire si l'acheteur voulait que je reprenne la voiture. Je lui ai vendu le 26/10/20010

Une vente automobile ne peut être annulée qu'en cas de vice caché telle que prévue par les articles 1641 et suivants du Code civil. Autrement dit, la voiture doit présenter un défaut qui a pris naissance antérieurement à la vente mais non décelable lors de celle-ci, et ce défaut doit rendre le véhicule impropre à sa destination.

Autrement dit, il faudrait faire expertiser la voiture pour savoir quelle est la cause de la perte, et surtout quelles en seraient les conséquences. Sans cette expertise, il est impossible de se prononcer.

Très cordialement,

Je reste à votre entière disposition.